

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 octobre 2023

L'an 2023 et le jeudi 12 octobre 2023 à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie des Tourrettes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Laval, Maire de la commune des Tourrettes.

Présents : Jean-Pierre Laval, Emmanuelle Antigny, Anne Chauvet, Francis Roth, Valérie Ragel, Jean-Sébastien Silve, Emmanuel Dumas, Bernard Chaix, Margaux Millier, Grégory Genevet.

Absents & excusés : Christelle Degiorgis, Christophe Labrosse, Lionel Fargier, Fabien Lepage, Caroline Martinand.

Monsieur Jean-Sébastien Silve a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement.

En préambule de l'ordre du jour, le Maire Jean-Pierre Laval, sans remarque particulière de la part des élus, a fait adopter à l'unanimité le Procès-Verbal du dernier conseil municipal du 29 juin 2023.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire propose une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats du 6 octobre 2023 en Israël.

Délibérations

1. Délibération 2023.10.12.01

Objet : Décision modificative n°2

Le Maire Jean-Pierre Laval prend la parole pour expliquer le fond et les raisons de cette délibération : « Compte tenu de l'augmentation des charges de personnel, notamment due à la modification des points d'indice de rémunération et face au délai de versements des subventions notamment, les délais sont rallongés pour le paiement des factures. Nous avons notamment réalisé des économies sur la signalisation, l'informatique, le chauffage du CRA ou encore sur l'acquisition du bungalow qui est reportée. Nous devons donc prendre cette décision modificative pour faire face à ces imprévus. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la décision modificative présentée par le Maire à l'unanimité.

2. Délibération 2023.10.12.02

Objet : Amélioration de la circulation sur la voie communale Chemin de la Pascale

Le Maire prend la parole pour présenter la situation actuelle : « Nous savons que le Chemin de La Pascale était très fréquenté en haute période pendant les vacances scolaires et notamment l'été. C'est un ancien chemin d'exploitation pas adapté pour recevoir un flux de circulation trop important. A élargir, il faudrait élargir sur 50m avec un enrochement sur la partie abrupte qui plonge dans le Blomard et c'est un investissement trop important. »

Pour Bernard Chaix : « Suivant ce que l'on veut faire comme enrochement, c'est de l'ordre de 400 à 500 € le mètre carré. Cet aménagement devrait se faire dans le lit principal du Blomard, la loi sur l'eau ne permet pas de bétonner et nous nous situons une partie de forêt « Espace Boisé Classé » ...

Anne Chauvet : « Si on élargit la route, on incite les gens à aller plus vite ! »

Francis Roth : « Aujourd'hui il y a plus de visibilité pour voir ce qui arrive dans l'autre sens. Nous avons élagué les arbres et l'épaveuse est passée jusqu'à la limite avec le goudron.

Après avoir rappelé les difficultés de circulation rencontrées en période estivale de fort trafic routier sur la voie communale chemin de la Pascale dans sa partie la plus étroite située entre le ruisseau Le Blomard et les propriétés de Messieurs Ruel, Veyreinc, Belpeer et de Mesdames Bertin et Desprez ; Il soumet au conseil un certain nombre de réflexions pour améliorer la fluidité du trafic. Il convient de : diminuer la vitesse des véhicules ce qui est fait avec la présence de panneau routier et d'un ralentisseur, de réduire le trafic avec la présence d'un panneau sens interdit sauf riverains et vélos.

Le Maire est autorisé à inscrire au budget les sommes nécessaires à l'entretien de cette portion de voirie communale.

3. Délibération 2023.10.12.03

Objet : Création d'une association d'anciens combattants de La Coucourde, Saulce-sur-Rhône, Mirmande et les Turrettes

Le Maire Jean-Pierre Laval prend la parole pour expliquer la situation actuelle : « Avec l'âge et la fatigue, Jean-Claude Veyreinc, turretois et président de l'association des anciens combattants a décidé de dissoudre celle-ci lors de son assemblée générale sans respecter les règles de dissolution. De plus, l'argent présent sur le compte de celle-ci a été transféré à une autre association, le Souvenir Français. Cette dernière n'était pas habilitée à recevoir cet argent. Le dossier de dissolution n'a pas été validé par la Préfecture. »

Les quatre Maires concernés par cette association subventionnée par les quatre communes ont fait part de leur ferme intention de s'opposer à cette dissolution, considérant que l'Association est la principale animatrice de toutes les fêtes et commémorations patriotiques.

Les quatre Maires réunis à Saulce le 21 septembre 2023 et conformément à la décision de Monsieur le Sous-Préfet qui considère que juridiquement l'Association n'est pas dissoute, car elle n'a pas produit tous les documents sollicités par le service Préfectoral, et par ailleurs la liquidation financière engagée par l'association n'est pas conforme à la loi, ont décidé de mettre en demeure le Président Jean-Claude Veyreinc de faire une Assemblée Générale extraordinaire pour maintenir l'association en activité. Ce dernier a opposé un refus catégorique.

Pour Jean-Pierre Laval : « On souhaiterait reconstituer l'association légalement sans Monsieur Veyreinc, ça aurait été mieux de la faire avec. »

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le Maire à chercher des solutions avec les trois autres communes pour maintenir l'association en activité et à constituer la procédure de maintien de l'Association avec le concours des communes des trois autres communes.

4. Délibération 2023.10.12.04

Objet : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Le Maire Jean-Pierre Laval prend la parole : « C'est une délibération qui revient chaque année pour permettre de payer les factures entre le 1^{er} janvier et le vote du budget primitif... »

Conformément à l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans l'attente de l'adoption du budget primitif qui sera adopté d'ici le mois d'avril 2024, le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement et ce dans la limite prévue audit article.

Informations diverses

Le Maire Jean-Pierre Laval prend la parole pour faire un point sur le budget. « Même si nous allons devoir reporter certains investissements dans le temps, les chiffres, notamment concernant les économies d'énergie, sont encourageants. Les mesures que nous avons acté et mis en œuvre en fin d'année dernière étaient fondées et ont porté leurs fruits. Il faut continuer dans ce sens sur les efforts entrepris et sur le changement des mentalités au quotidien. »

En 2022, à la même époque, la commune avait consommé 161 687 Kwatt/H contre 102 494 Kwatt/H en 2023. Quelques exemples : pour l'éclairage public, avec l'extinction sur une partie de la nuit, la commune est passée de 98 569 Kwatt/H à 37 692 Kwatt/H ; pour les bâtiments culturels comme le CRA, la salle Jean Ferrat ou l'école, de 50 507 Kwatt/H à 21 368 Kwatt/H soit -49 % notamment grâce aux bons réflexes et au changement des ampoules. Enfin, pour les services techniques, les agents de la commune ont également été attentifs à la consommation d'énergie : de 2 122 Kwatt/H à 1 258 Kwatt/H.

« Même si le prix de l'énergie, et de l'électricité notamment a augmenté, ces économies en terme de consommation ont des effets non négligeables sur notre budget. » souligne le Maire Jean-Pierre Laval. « Nous devrions dégager un excédent en fin d'année qui dépendra du versement des subventions accordées » Il ajoute : « En terme de charges de fonctionnement, tel que les salaires ont augmenté avec l'augmentation du point d'indice, tout comme les autres charges de fonctionnement comme l'eau sans oublier les contrats d'assistance qui représente plus de 92 000€. »

Anne Chauvet en profite pour souligner : « L'aire de jeux plaît beaucoup... »

Emmanuel Dumas précise : « Concernant le City Stade du haut, les deux tampons de deux portillons d'entrée ne sont plus existants. C'est désormais fer contre fer. Peut-être faut-il demander à notre prestataire pour l'aire de jeux de nous en fournir ? »

Francis Roth de répondre : « C'est noté, je vais regarder ça avec les gars des services techniques. » Anne Chauvet de revenir sur l'éclairage public : « Concernant l'éclairage public, cela n'est pas fini... ça en est où ? »

Jean-Pierre Laval lui donne une explication : « Dans le devis qui avait été signé avec Spie par l'ancien maire, les mâts n'étaient pas compris dedans. Ces travaux ont été reportés par conséquent. Le devis s'élève à près de 40 000 €. » Le budget 2024 prendra en compte la finition des travaux.

Concernant le pastoralisme, le Maire explique pourquoi aucun troupeau n'est venu sur la commune l'été dernier : « Le troupeau sollicité compte 200 chèvres et 400 moutons. Le lit du Blomard est trop petit et trop escarpé pour ce type de troupeau. Pour l'an prochain, nous avons sollicité un troupeau plus petit. La commune est candidate. On verra bien... »

Porteuse du projet, Valérie Ragel prend la parole pour parler du Conseil Municipal des Enfants : « Nous avons eu 10 candidatures pour 12 places possibles. Il y a des filles et des garçons, des CM1 et des CM2. La première réunion aura lieu le samedi 28 octobre à 10 h dans la salle du conseil. Ils éliront leur maire. Ils ont déjà plein d'idées pour la commune. On leur remettra leur échappe tricolore, un pin's et un petit livre pour comprendre le rôle des élus. On finira par un petit apéro. » Le Maire remercie Valérie pour le travail accompli et le résultat probant. Elle est applaudie.

Jean-Pierre Laval reprend la parole pour évoquer la volonté de l'État de transférer l'application de la réglementation de la publicité à la charge des communes. Il effectue également la lecture d'un message du département de la Drôme concernant la présence du loup et les problématiques pour la filière d'élevage.

Vient le sujet l'implantation d'une brigade de gendarmerie sur la commune : « J'ai reçu l'état-major de la gendarmerie ainsi que plusieurs gendarmes en charge de différents sujets sur le projet jeudi dernier à la mairie. L'arrivée des gendarmes peut se faire très rapidement. Ils s'installeront peut-être début 2024 dans les locaux de l'ancienne bibliothèque en attendant la construction du nouveau bâtiment sur l'ancien terrain d'entraînement du stade de foot qui devrait voir le jour d'ici 2027. Pour ce projet, 2024 sera l'année des études avec le début des travaux prévu pour fin de l'année 2024. J'ai sollicité l'Agglo et son président pour que ce projet soit reconnu d'intérêt communautaire. C'est un investissement structurant qui va voir le jour grâce aux conditions d'accueil idéales proposées. D'ici quelques temps nous aurons une dizaine de gendarmes en poste aux Tourrettes... »

Francis Roth prend la parole à son tour pour évoquer : « le fascicule sur les risques majeurs qui doit être distribué par la Poste dans les boîtes des tourrettois dans les prochains jours. »

Enfin, Valérie Ragel revient sur le projet de planter des arbres sur la commune : « Francis avait suggéré de le faire à chaque naissance. A l'APE, lors de la dernière réunion, on a évoqué la plantation d'un arbre à chaque départ d'un CM2 pour la 6^e. » A suivre d'ici le mois de mars 2024, période idéale pour planter des arbres. Francis et Valérie sont chargés de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, personne n'ayant autre chose à ajouter, le Maire, Jean-Pierre Laval a levé la séance à 20h12.

La secrétaire de séance
Jean-Sébastien SILVE



Le Maire
Jean-Pierre LAVAL

